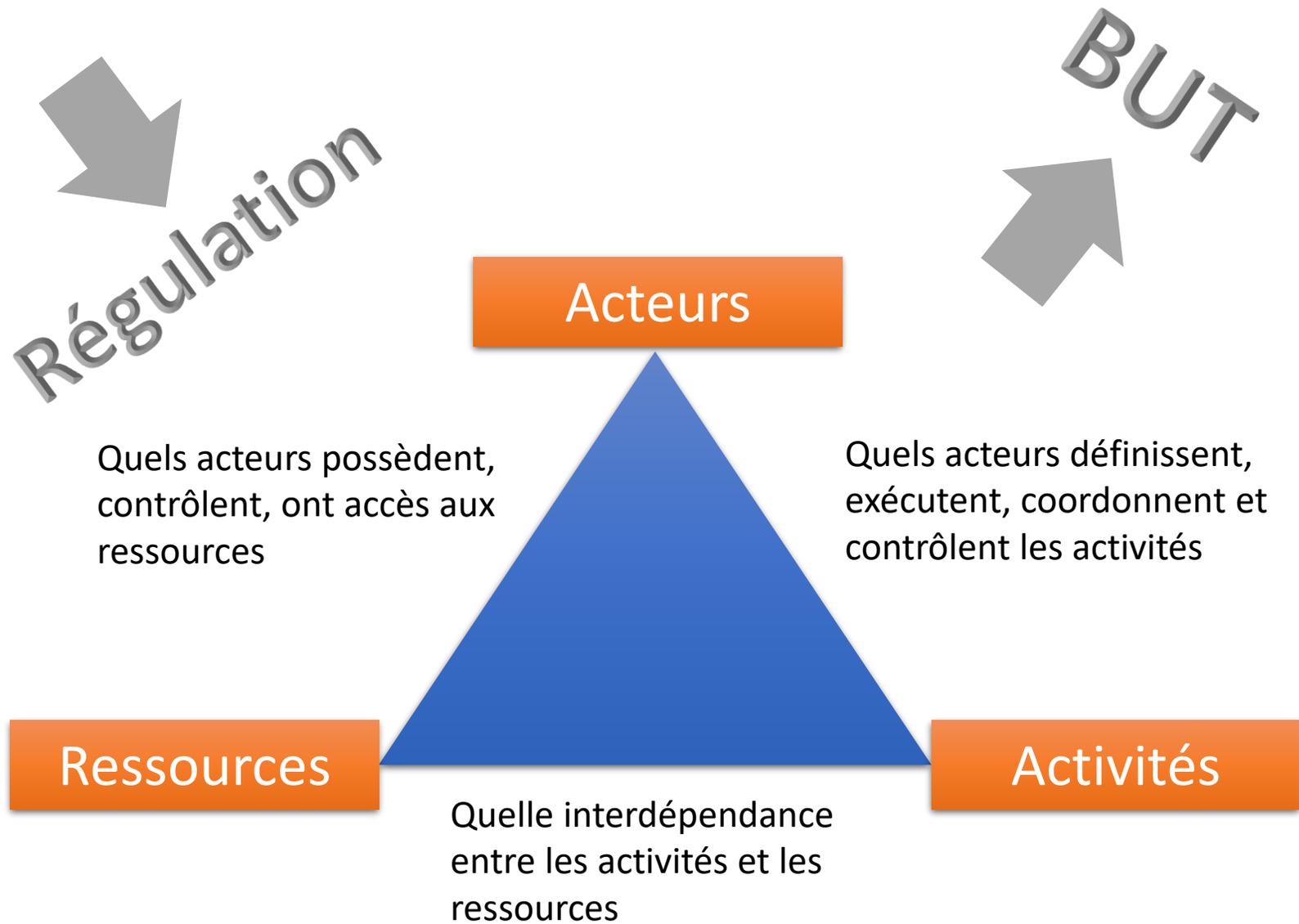
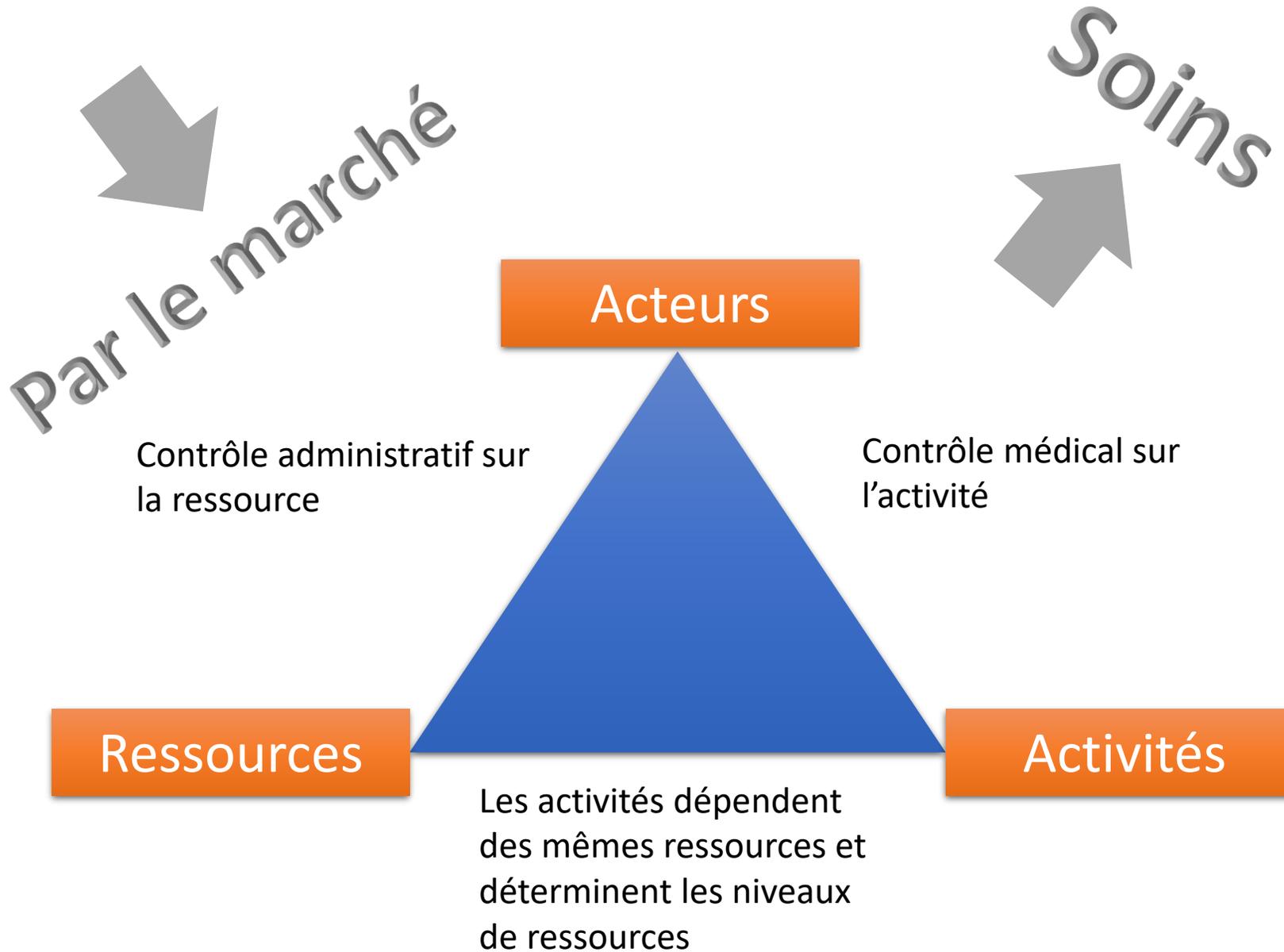


Financement de la santé Réflexions et changement de paradigmes

Brigitte Rorive Feytmans





But du système

Prodiguer des soins ~~pr~~server la santé

- Dans la constitution suisse, la santé est une responsabilité individuelle
- Le rôle de l'Etat est d'intervenir quand la santé est altérée
- Pas de loi fédérale sur la Santé, quelques lois cantonales

- La prévention est le parent pauvre du système: entre 2 et 3% des coûts
- 1 CHF investi en prévention permet d'économiser entre 6 et 10 CHF de soins

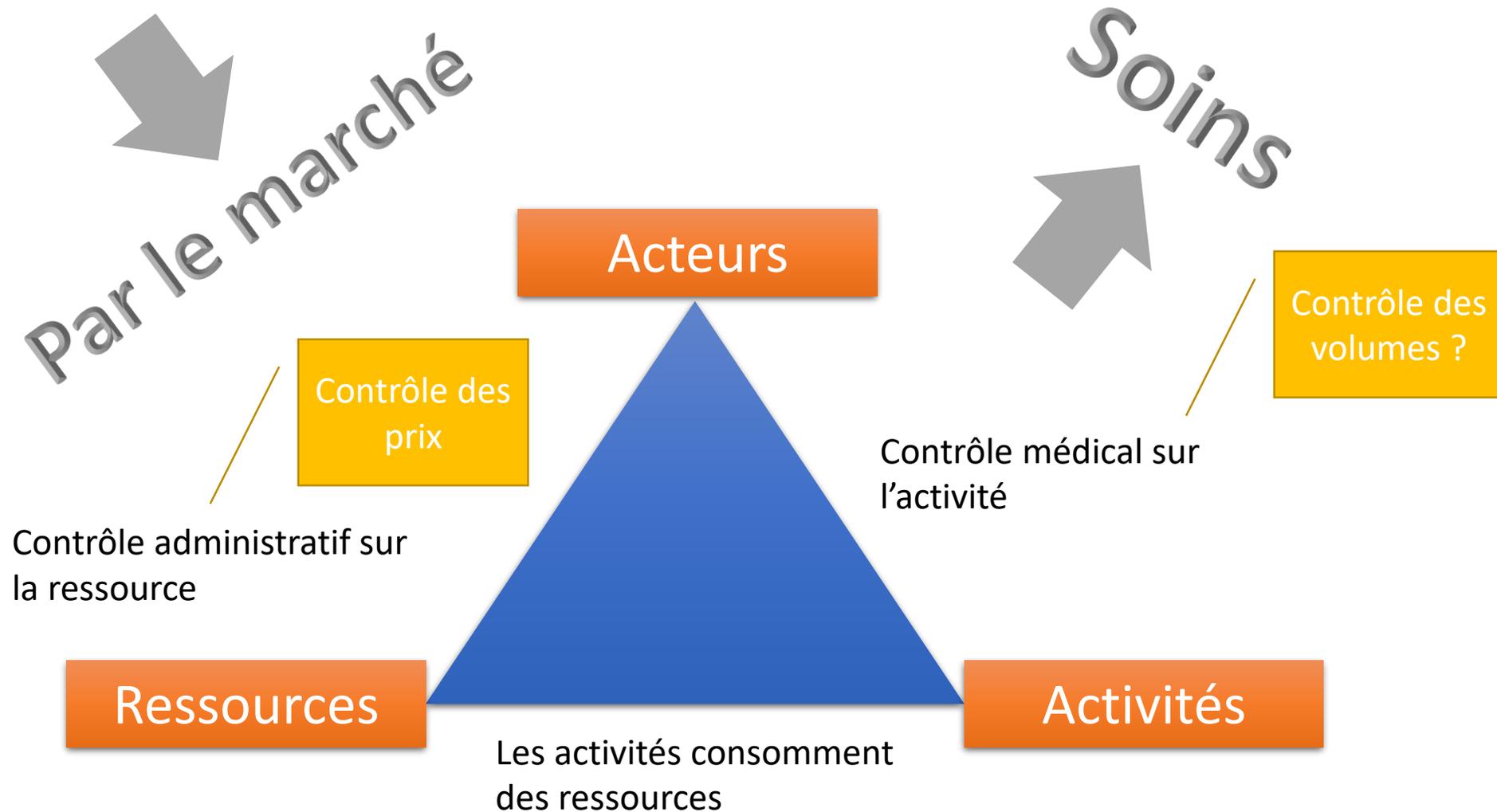
- La croissance des soins est tirée vers le haut à la fois par l'offre et par la demande

Régulation

Par le **marché** et la mise en concurrence des acteurs

- Les règles du marché
 - La symétrie d'information
 - La liberté d'entreprendre
 - La maximisation du profit individuel
- Intervention de **l'Etat** pour pallier aux défaillances du marché
 - L'AOS
 - Le financement des soins

Financement à l'acte et à la prestation **inflationniste**



Quelques pistes...

- Développer la prévention
 - **Primaire**: réduire la fréquence d'une maladie en diminuant les causes et facteurs de risque
 - **Secondaire**: détecter précocement la maladie pour éviter son aggravation
 - **Tertiaire**: éviter la survenue de complications, de rechutes et de perte d'autonomie
- Tester des nouveaux modèles de financement
 - Financement à la **capitation** pour les soins primaires
 - Financement de type « **bundle payment** » pour les parcours de soins
 - Intégration de la « **pertinence de l'acte** » dans le financement
 - Intégration des **outcomes** et des **outputs** pour le patient dans le financement

MERCI

